



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carnaud-Metalbox

Question écrite n° 50269

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation de l'usine BAP de Chevigny-Saint-Sauveur (Cote-d'Or). Après cent-onze jours de conflit pour s'opposer à sa fermeture, les salariés de l'entreprise sont parvenus à un accord avec les représentants de la direction du groupe Carnaud Metalbox (CMB), leader mondial de l'emballage, groupe auquel appartient l'usine BAP. Il lui rappelle que cet accord, assurant un maintien de l'activité, dans le respect du droit du travail a été signé, sous l'autorité de l'Etat, au travers du préfet de région et du directeur départemental du travail. Les collectivités locales (conseil régional, département, commune de Chevigny-Saint-Sauveur) sont également parties prenantes de cet accord. Carnaud-Metalbox se refuse aujourd'hui à respecter sa signature et ne fournit notamment pas la charge de travail prévue dans l'accord. Il utilise la mise en redressement judiciaire de la BAP (simple atelier du groupe sans la moindre indépendance économique ni commerciale) pour se dégager de sa signature et de ses responsabilités en matière d'obligations du plan social. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que CMB respecte un protocole d'accord qui, cosigné par l'Etat, engage les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50269

Rubrique : Emballage

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1756